Syndicat National Unitaire
des INSTITUTEURS, PROFESSEURS des ECOLES et PEGC
Section des Alpes de Haute Provence
Appt 113, 1 impasse Gay-Lussac Avenue des écoles
04600 Saint-Auban
Tél : 04 92 62 64 72 - snu04@snuipp.fr

à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Alpes de Haute Provence,

objet : prélèvements des jours de grève

St Auban, le 1er juin 2023

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous vous avons interpelé le 6 avril dernier concernant les choix à opérer quant aux retenues sur salaires des jours de grèves des personnels enseignants et AESH engagés dans le mouvement de grève intersyndical interprofessionnel contre le projet de loi de budget rectificatif de la sécurité sociale. Nous vous demandions de faire preuve de discernement à l'égard de personnels particulièrement soucieux au quotidien des conditions d'accueil de leurs élèves.

Nous ne comprenons pas aujourd'hui les choix que vous avez opérés. Vous n'avez pas répondu à notre interpellation, et dans le même temps, vous avez retenu quatre journées de traitement sur le seul bulletin de salaire du mois de mai, alors même que d'autres départements ont fait d'autre choix. Vous pensez provoquer quoi en procédant ainsi ? Mobiliser davantage vos personnels autour des missions qui leur sont confiées ? Resserrer les liens au sein de la communauté éducative ? Gagner la confiance de vos personnels ?

Vous comprendrez, nous n'en doutons pas, que nous sommes surpris du décalage entre vos discours et la méthode de management que vous avez retenue ici. Nous tenons aussi à vous alerter sur l'effet dévastateur auprès de la profession de telles pratiques et vous demandons de bien vouloir changer au plus vite de méthodologie. La profession mérite mieux et vous le savez bien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Nathalie Esposito, *Stéphane Bouthors,*



